CNEH
ÉCOLE DE RÉFÉRENCE
CONSEILLER DE CONFIANCE

PRAXIS
Parcours métiers

Satisfaction

4,6/5

Atteinte des objectifs

5/5

PRAXIS - RESPONSABLE DES TRAVAUX

Parcours Métier validé par un Jury d'experts

Publié le 2025/05/15

Réf. J1083

5.5
38,5h

CHOISISSEZ CE PARCOURS POUR :

- Planifier, organiser et piloter la conception et la réalisation des travaux neufs et /ou restructurants
- Etre garant du respect du Programme Pluri annuel d'Investissement Travaux

◗ Praxis (nf, d'origine grecque) :
ce mot signifiant «action» désigne l'ensemble des activités humaines susceptibles de transformer le milieu naturel ou de modifier les rapports sociaux.

PUBLIC

Le cycle s'adresse aux directeurs des travaux, ingénieurs des travaux, personnels de la direction des travaux des établissements publics de santé

ACCESSIBILITÉ PSH

Afin d'étudier les mesures nécessaires à mettre en œuvre : adaptations pédagogiques et aménagements adéquats, contactez notre Référente Handicap/PSH : sylvie.liot@cneh.fr

PRÉREQUIS

Ne nécessite pas de prérequis

ELIGIBILITÉ FORMATION

Formation éligible au Plan de Formation Continue de l'établissement, ANFH et OPCO

COORDINATEUR.TRICE

Brigitte de LARD
Directrice du Centre de droit JuriSanté du CNEH

Brigitte.delard@cneh.fr

ASSISTANT.E

Cristiana Chaves
Assistante de formation Praxis du CNEH

01 41 17 15 06 / cristiana.chaves@cneh.fr

MODULE 1 (1 jour) - Les prérequis pour mener une opération de travaux
• Identifier les principaux acteurs
• Connaître les étapes incontournables d'une opération de travaux

Atelier 1 - Les principaux acteurs
• La maîtrise d'ouvrage
- ouvrage, opération de travaux, maîtrise d'ouvrage
- les rôles et responsabilités du maître d'ouvrage
- le positionnement et les responsabilités du maître d'ouvrage par rapport aux autres intervenants (mandataire, conducteur d'opération, assistant maître d'ouvrage (AMO), contrôleur technique, coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS), coordonnateur des systèmes de sécurité incendie (CSSI)
- l'étude de la faisabilité d'une opération de travaux
- la rédaction d'un programme
• La maîtrise d'oeuvre
- définition
- les modalités d'organisation
• Les relations avec les entrepreneurs
- le rôle et les responsabilités des entrepreneurs
- le recours à une cotraitance
- le recours à une sous-traitance
• Les garanties et assurances

Atelier 2 - Les étapes incontournables
• Les contraintes
• La méthodologie à utiliser pour sécuriser l'opération envisagée

Méthodes pédagogiques
• Rédaction en commun d'un mémento des actions, vérifications et contrôles nécessaires à la mise en oeuvre d'une opération de travaux de son démarrage à son achèvement

MODULE 2 (1 jour) - Les marchés publics de maîtrise d'oeuvre
• Appréhender la notion de maîtrise d'oeuvre à travers les textes juridiques la définissant
• Maîtriser les missions du maître d'oeuvre et le contenu principal de son marché
• Assimiler les principales procédures de passation des marchés publics de maîtrise d'oeuvre
• Connaître les modalités d'intervention et les responsabilités du maître d'oeuvre

Atelier 3 - Le cadre juridique des marchés publics de maîtrise d'oeuvre
• L'environnement juridique des marchés publics de maîtrise d'oeuvre
• La distinction entre le maître d'oeuvre et les autres intervenants à l'acte à construire

Atelier 4 - Réussir la passation de son marché public de maîtrise d'oeuvre
• Les principes de base de la passation des marchés publics de maîtrise d'oeuvre
• Appréhender les procédures de passation des marchés publics de maîtrise d'oeuvre

Atelier 5 - Les missions du maître d'oeuvre et contenu de son marché
• La typologie des missions de maître d'oeuvre
• Les clauses essentielles d'un marché de maîtrise d'oeuvre

Atelier 6 - Mode d'intervention et responsabilités du maître d'oeuvre
• Les modes d'intervention du maître d'oeuvre
• Les responsabilités et garanties dont le maître d'oeuvre est redevable

Méthodes pédagogiques
• Décryptage des principales clauses d'un marché public de maîtrise d'oeuvre

MODULE 3 (2 jours) - Les marchés publics de travaux
• Attribuer les marchés aux entrepreneurs
• Faire vivre un chantier
• Clôturer un chantier

Atelier 7 - L'attribution des marchés aux entrepreneurs
• La définition du mode de passation adéquat
- la procédure non formalisée
- l'appel d'offres
- les procédures formalisées encadrées : marchés négociés, dialogue compétitif, conception, réalisation, etc.
- les procédures spécifiques : marchés à tranches conditionnelles, accord-cadre...
• La rédaction des pièces constitutives d'un marché public de travaux
• La notification
• La passation d'un avenant
- la procédure
- les précautions

INTERVENANT.E.S

• Pascal Vittecoq, directeur des travaux, CH du Havre
• Olivier Laurent, adjoint au chef du département du droit public de l'économie et du patrimoine de l'AP-HP
• Cabinet Rayssac - Avocats

MÉTHODES MOBILISÉES

Rédaction en commun d'un mémento des actions, vérifications et contrôles nécessaires à la mise en oeuvre d'une opération de travaux de son démarrage à son achèvement - Décryptage des principales clauses

EN AMONT DE LA FORMATION

En amont de la formation le participant renseigne un dossier participant (niveau de connaissance et attentes)

Atelier 8 - Faire vivre un chantier
• La préparation d'un chantier
• Le démarrage un chantier
• L'exécution des travaux
- arrêter un planning et des délais
- décider de travaux non prévus
- les pénalités en cas d'inexécution
- les règles de sécurité et d'hygiène

Atelier 9 - Clôturer un chantier
• Les opérations préalables à la réception d'un chantier
• L'émission de réserves : cas et modalités
• La levée des réserves
• Les décomptes et soldes
• La mise en service

Méthodes pédagogiques
• Analyse d'un CCAP type de travaux

MODULE 4 (1 jour) - La prévention, la gestion et la maîtrise des aléas et litiges
• Identifier les risques recours contentieux liés à la passation des marchés publics de travaux
• Prévenir et gérer les aléas lors de l'exécution d'un marché public de travaux
• Appréhender les principales responsabilités et garanties des intervenants lors d'une opération de travaux
• Procéder au règlement amiable des litiges

Atelier 10 - Maîtriser les risques contentieux
• Identifier les recours dirigés contre la procédure de passation et le marché signé (principaux recours, risque indemnitaire, risque pénal)
• Connaître les procédures de référés utilisables en cours d'exécution des marchés

Atelier 11 - Gérer le chantier
• Maîtriser l'exécution (ordre de service, pénalités, sous-traitance, etc.)
• Réagir aux aléas (travaux supplémentaires, modification des marchés, les cas de résiliation, etc.)

Atelier 12 - La réception et ses effets
• Les différentes formes de réception des travaux et leurs effets
• La procédure de règlement des comptes et la gestion des réclamations afférentes

Atelier 13 - Responsabilités et garanties des constructeurs et règlement amiable des litiges
• Les spécificités de la responsabilité et des garanties des constructeurs
• Le règlement amiable des litiges
• Analyse d'une transaction à la suite de la réclamation d'une entreprise

Validation du parcours : (0,5 jour)
• La validation du parcours de formation, des acquis et de la maîtrise de la fonction se formalise par une évaluation sous forme d'un devoir sur table (QCM, cas pratique...)
• Le devoir est ensuite corrigé de manière argumentée par un jury d'experts

SUIVI DE L'EXECUTION ET ASSIDUITÉ

Emargement - Certificat de réalisation à l'issue de la formation (et/ou chaque regroupement)
Ce programme ne donne pas lieu à un diplôme ou équivalence
Non finançable par le CPF

TARIFS NETS DE TAXES

Adhérents	2 640 €
Non-adhérents	2 890 €

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Les supports et outils sont remis à l'apprenant durant la formation au format papier et/ou numérique via une plateforme documentaire

MODALITÉS DE SATISFACTION

Questionnaire de satisfaction - Evaluation de l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation (et/ou à chaque regroupement)

MODALITÉ

Durée de formation 5.5 - 38,5h

SESSION.S

Paris	19, 20, 21 nov. 2025 et 3, 4, 5 déc. 2025
Paris	18, 19, 20 nov. 2026 et 2, 3, 4 déc. 2026

DEMANDE D'INSCRIPTION

1 bulletin par participant
Référente Handicap CNEH : sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76

PRAXIS - RESPONSABLE DES TRAVAUX

J1083

☐ du 19/11/2025 au 05/12/2025 - 5.5 jours - 38.5h
☐ du 18/11/2026 au 04/12/2026- 5.5 jours - 38.5h
☐

Responsable de formation*

☐ Mme ☐ M.

Prénom : . . . . . .
Nom : . . . . . .
Tél. : . . . . . .
E-mail : . . . . . .

Participant*

☐ Mme ☐ M.

Prénom : . . . . . .
Nom : . . . . . .
Fonction : . . . . . .
Service : . . . . . .
Tél. : . . . . . .
E-mail : . . . . . .

Établissement*

Nom . . . . . .
Adresse : . . . . . .
. . . . . .
Code postal : . . . . . Ville : . . . . . .

Adresse de facturation (si différente)

Adresse : . . . . . .
. . . . . .
Code postal : . . . . . Ville : . . . . . .

Facturation sur Chorus Pro

SIRET de l'établissement (14 chiffres) |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Code Service Chorus (SE) . . . . . .
Numéro d'Engagement Juridique (EJ) . . . . . .

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture.Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton – 92240 Malakoff - RH@cneh.fr.Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à RH@cneh.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

EN PRATIQUE

TARIFS NETS DE TAXE

Tarif adhérents	2 640 €
Tarif non-adhérents	2 890 €

LIEU

La formation a lieu dans les locaux du CNEH à Paris-Malakoff (accès métro ligne 13).

9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

CONTACT

ASSISTANTE

Cristiana Chaves
Assistante de formation Praxis du CNEH

01 41 17 15 06 / cristiana.chaves@cneh.fr

Signature et cachet Date

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation continue

*Tous les champs sont obligatoires